

## Politique en matière de représentation de l'Ordre

### 1. INTRODUCTION

L'Ordre est appelé à jouer un rôle de représentation sur diverses scènes locales, nationales et internationales, afin notamment de favoriser son rayonnement et de créer des liens dans les milieux langagiers, politiques, économiques, etc. La présidence et la direction générale ont chacune des rôles à jouer à cet égard.

### 2. TERMINOLOGIE

OPQ : Office des professions du Québec

Plan stratégique : plan élaboré et approuvé par le conseil d'administration, dans lequel sont établies les grandes orientations de l'Ordre

Plan d'action : plan qui découle du plan stratégique et qui est mis en œuvre par la direction générale

### 3. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

La politique vise à préciser les fonctions dévolues à la présidence et à la direction générale afin d'aider l'Ordre à réaliser les objectifs inscrits dans ses plans stratégiques et plans d'action.

3.1 De manière générale, les rôles suivants incombent à la présidence :

- représenter l'Ordre auprès des élus et représentants de diverses instances;
- veiller à ce que l'Ordre remplisse sa mission de protection du public;
- représenter au besoin l'Ordre auprès du grand public et des médias;
- communiquer la vision de l'Ordre;
- proposer une orientation pour nos professions.

Les interventions de la présidence sont guidées par les priorités du plan stratégique.

3.2 De manière générale, les rôles suivants incombent à la direction générale :

- accroître la visibilité de l'Ordre;



- recueillir les meilleures pratiques auprès de partenaires des milieux professionnels et langagiers et communiquer celles de l'Ordre;
- représenter l'Ordre auprès du grand public et des médias;
- créer des liens favorisant la réalisation du plan d'action de l'Ordre.

Les interventions de la direction générale sont guidées par les objectifs énoncés au plan d'action.

Au-delà de ces fonctions, les rôles peuvent être partagés ou jumelés et se chevaucher selon le contexte. Voir en annexe un exemple non exhaustif de répartition des rôles selon les fonctions.

#### **4. RÈGLES D'APPLICATION**

**4.1** La représentation de l'Ordre est assurée par :

- la présidence;
- la direction générale;
- toute personne expressément déléguée par la présidence ou la direction générale.

**4.2** Cette représentation a pour but de :

- faire connaître la vision de l'Ordre, proposer une orientation pour nos professions, créer des liens, recruter des membres, etc.;
- promouvoir les pratiques de l'Ordre et des professions qu'il représente dans une optique de protection du public;
- partager et recueillir les meilleures pratiques et de l'information pertinente;
- acquérir de nouvelles connaissances;
- prononcer des conférences, acquiescer à des invitations;
- renseigner au sujet des positions de l'Ordre sur des sujets pertinents.

#### **5 REDDITION DE COMPTES**

La présidence et la direction générale offrent un compte rendu de leurs activités de représentation aux administrateurs à chaque réunion du conseil d'administration ainsi que dans le rapport annuel présenté à l'assemblée générale annuelle des membres.

## 6 ANNEXES

Annexe 1 : Exemple de répartition des rôles de représentation selon les fonctions

## 7 HISTORIQUE

**Résolution :**

**Lois et règlements connexes :**

**Politiques connexes :**

**En vigueur :**

**Remplace :**

**Auteur :** Comité de gouvernance et  
d'éthique (CGE)

## ANNEXE 1

| <b>Exemple de répartition des rôles de représentation selon les fonctions</b>      |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>Présidence</b>  |  | <b>Direction générale</b>  |  |
| <b>Représentation axée sur le plan stratégique</b>                                 |  | <b>Représentation axée sur le plan d'action</b>                              |  |
| <b>OPQ</b>   | Mentorat intégré au cursus universitaire   |  |  |
|  | Agrément sur diplôme   |  |  |
|  | Actes réservés   |  |  |
| <b>CIQ</b>   | Représentation prévue aux règlements   | <b>CIQ</b>   | Représentation prévue aux règlements                                     |
| <b>Comités réglementaires</b>  | Représentation réglementaire   | <b>Comités relevant du CA et non réglementaires</b>                          | Représentation décidée au CA   |
| <b>Universités et ACET</b>   | Mentorat intégré au cursus universitaire   | <b>Universités et ACET</b>   | Communication du mentorat intégré au cursus                              |
|  | Agrément sur diplôme   |  | Communication de l'agrément sur diplôme                                  |
| <b>BT</b>  | Avenir de la profession  | <b>BT</b>  | Réalisation des objectifs établis  |
| <b>Associations de TTI canadiennes</b>   | Vision de l'Ordre, orientation de la profession et création de liens   | <b>Associations de TTI canadiennes (Réviseurs Canada, ATTLC, ACJT, etc.)</b> | Recherche des meilleures pratiques et création de liens                  |
| <b>Associations de TTI internationales (colloque Cuba-Québec, SFT, CBTI, etc.)</b> |  |  |  |
| <b>ATA, FIT et FIT NA</b>  |  |  |  |
| <b>AIIA et associations internationales</b>  | Intervention dans l'élaboration des normes internationales et nationale portant sur les services de traduction (ISO, CAN/CGSB 131.10-2008); vision de l'Ordre, orientation de la profession et création de liens | <b>Associations nationales (AIIA, CLEF, ACGL, RLE, etc.)</b>                 | Visibilité de l'Ordre et création de liens                               |
| <b>OBNL, associations, etc.</b>  | Interprétation en milieu social et autres  | <b>OBNL, associations, etc.</b>  | Mise en œuvre des mécanismes associés à la réalisation des objectifs     |
| <b>Cabinets et autres employeurs</b>   | Certification et autres enjeux stratégiques de l'Ordre   | <b>Cabinets et autres employeurs</b>   | Interaction, visibilité et mise en œuvre des mécanismes de certification |
| <b>Congrès, colloques de nos partenaires, autres ordres</b>                        | Vision de l'Ordre et création de liens   | <b>Congrès, colloques de nos partenaires, autres ordres</b>                  | Recherche des meilleures pratiques et création de liens                  |
| <b>Grand public et médias</b>  | Représentation de l'Ordre  | <b>Grand public et médias</b>  | Représentation de l'Ordre  |
|  |  | <b>Chambres de commerce, AMBAQ, réseau des femmes, etc.</b>                  | Visibilité de l'Ordre  |

**Explication des sigles figurant dans le tableau ci-dessus :**

ACET : Association canadienne des écoles de traduction

ACGL : Association des conseils en gestion linguistique

ACJT : Association canadienne des juristes-traducteurs

AILIA : Association de l'industrie de la langue

AMBQA : Association des MBA du Québec

ATA : American Translators Association

ATTLC : Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada

BT : Bureau de la traduction

CA : Conseil d'administration (de l'Ordre)

CBTI : Chambre belge des traducteurs et interprètes

CIQ : Conseil interprofessionnel du Québec

CLEF : Carrefour des langagiers entrepreneurs

FIT : Fédération internationale des traducteurs

FIT NA : Fédération internationale des traducteurs Amérique du Nord

OBNL : Organisations à but non lucratif

OPQ : Office des professions du Québec

RLE : Réseau des langagiers de l'Estrie

SFT : Société française des traducteurs

TTI : Traducteurs, terminologues et interprètes